

Date de l'arrêté : 13/05/2024	République Française Département : ARIEGE Arrondissement : Pamiers LA BASTIDE SUR L'HERS - Commune
Objet : Arrêté de police de circulation Avenue du 11 novembre 2018	

ARRÊTÉ
N° AR_013_2024

portant Arrêté de police de circulation Avenue du 11 novembre 2018

Le Maire de La Bastide sur l'Hers

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment:

- L'article L.3642-2

- Les articles L.2213-2-2°, L.2213-2-3°, L.2213-3, L.2213-3-1 et L.2213-6 relatifs au pouvoir de police de stationnement du Maire

Vu le Code de la Route;

Vu le code de la Voirie Routière;

Vu le code Pénal et notamment l'article R.610-5;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière;

Vu la loi n°96-1236 du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie,

Vu la demande formulée le 13 mai 2024 par l'EURL Dumay Max, N° de SIRET: 53489385400016, adresse: 48

Avenue de Foncigue 09600 La Bastide sur l'Hers,

Considérant la réalisation de travaux nécessitant l'installation d'un échafaudage devant la maison située au 5 Avenue du 11 novembre 1918 - 09600 La Bastide sur l'Hers , il y a lieu de modifier le Règlement Général de la Circulation comme suit:

ARRETE

Article 1: La circulation est maintenue. Le passage sur le trottoir pour les piétons ne sera pas possible devant le 5 Avenue du 11 novembre 1918.

Article 2: Cette réglementation sera mise en place du Mardi 14 mai 2024 au vendredi 14 juin 2024 inclus.

Article 3: Cet arrêté sera affiché dans la Commune de La Bastide sur l'Hers.

Ampliations seront transmises à :

- L'entreprise chargée des travaux
- La Gendarmerie de Lavelanet

Le Maire



Date de transmission de l'acte: 13/05/2024

Date de reception de l'AR: 13/05/2024

009-210900437-AR_013_2024-AR

A G E D I